



CQP APS

Délai d'acceptation et date de session

- A définir
- Voir devis

Nom responsable pédagogique

Jean-Michel CHAPELLE

Public :

Tous les agents de prévention et de sécurité sont concernés, qu'ils soient déjà en poste ou nouveaux entrants.

Pré-requis :

- Autorisation préalable délivrée par le **CNAPS**
- Savoir compter, lire, écrire, comprendre et parler le français

Durée :

182 heures
(26 jours)
examen inclus

Références règlementaires :

- Livre VI du Code de la Sécurité Intérieure et ses décrets d'application

Pédagogie :

- Théorie en salle de cours.
- Exercices pratiques divers relatifs aux missions d'agent de sécurité

Effectif :

4 à 12
stagiaires
maximum

OBJECTIFS

Obtenir la certification professionnelle obligatoire pour exercer les activités privées de surveillance et de gardiennage, définies par le Code de la Sécurité Intérieure, ainsi que le décret 2005-1122 et son arrêté du 27 juin 2017 concernant le programme de formation du CQP APS.

PROGRAMME

- UV 1 : Sauveteur Secouriste du Travail
- UV 2 : Module environnement juridique
- UV 3 : Module gestion des conflits
- UV 4 : Module stratégique
- UV 5 : Module prévention des risques d'incendie
- UV 6 : Module modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- UV 7 : Module sensibilisation aux Risques terroristes
- UV 8 : Module professionnel
- UV 9 : Module Palpation de sécurité et inspection des bagages
- UV 10 : Module surveillance par moyens électroniques de sécurité
- UV 11 : Module gestion des risques
- UV 12 : Module évènementiel spécifique
- UV 13 : Module gestion des situations conflictuelles dégradées
- UV 14 : Module industriel spécifique

VALIDATION

- **Théorie** : QCU – Questionnaires à choix unique : 98 questions
- **Pratique** : 2 Evaluations : l'une portant sur une mise en situation pratique (ronde ou mission statique) et l'autre lors d'une permanence au poste central de sécurité.

SECURITE